

# REGLEMENT DU CIRCUIT SUR GLACE

- 1) - Il est interdit d'utiliser le circuit sans autorisation.
- 2) - Tous les véhicules doivent être assurés en Responsabilité Civile.
- 3) - L'échappement doit être muni d'un silencieux efficace et conforme.
- 4) - Les véhicules doivent être conformes aux normes anti-pollution.
- 5) - Les équipements antidérapants doivent être réglementaires (\*).
- 6) - Les cônes déplacés doivent être remis à leur place.
- 7) - Les spectateurs ne doivent pas se trouver sur le circuit.
- 8) - En cas d'accrochage, le véhicule tamponneur est responsable.
- 9) - Une distance de sécurité doit être maintenue entre les voitures.
- 10) - Lors de la mise à disposition du circuit, la responsabilité de l'école ne peut être engagée en cas d'accident.

(\*) Sont tolérés : Pneus cloutés du commerce, pneus cloutés de série A et D  
Sont interdits : Pneus cloutés trophée Andros - C5 - GF 51 - Pyramidaux etc...